

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19
- votant par procuration 10
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 4 avril 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Omar BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.37/04.25

Objet : Classe de découverte
Ecole maternelle Glatigny
Tarifs

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 03.04.2025

Délibération n° : D.37/04.25

Objet : Classe de découverte
Ecole maternelle Glatigny
Tarifs

Madame PATIN indique que dans le cadre de leurs activités pédagogiques, les écoles peuvent solliciter la Ville de Lillebonne pour l'organisation de classes de découverte dont le financement est partiellement assuré par la commune, à hauteur de 58 % du coût global.

Au titre de l'année scolaire 2024-2025, deux enseignants de l'école maternelle Glatigny ont manifesté leur souhait d'organiser une classe de découverte au centre de Pierrefiques pour les élèves de grande section de l'école.

La participation des familles à cette classe de découverte est calculée en fonction des quotients familiaux et de leur lieu de résidence, les tarifs appliqués aux familles correspondant à un pourcentage du coût total du montant du séjour. Ainsi, en tenant compte de la participation de la Ville de Lillebonne, la participation des familles s'établit comme suit :

TRANCHES DE QUOTIENT	LILLEBONNE	EXTERIEUR
A	33 %	38 %
B	38 %	43 %
C	43 %	48 %
D	46 %	53 %
E	48 %	56 %
F	53 %	61 %
G	58 %	66 %

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant la nécessité de prévoir les modalités d'organisation et de financement de la classe de découverte de l'école maternelle Glatigny en 2025,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 03.04.2025

Délibération n° : D.37/04.25

Objet : Classe de découverte
Ecole maternelle Glatigny
Tarifs

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer comme suit la participation des familles dont les enfants, élèves de grande section de l'école maternelle Glatigny, participeront à une classe de découverte du 22 au 23 avril 2025, au centre de Pierrefiques :

Coût du séjour : 4958,48 €
Coût par élève : 159,95 €
Base de référence : 160,00 €

TRANCHES DE TRANCHES	LILLEBONNE	EXTERIEUR
	EUROS	EUROS
A	53	61
B	61	69
C	69	77
D	74	85
E	77	90
F	85	98
G	93	106

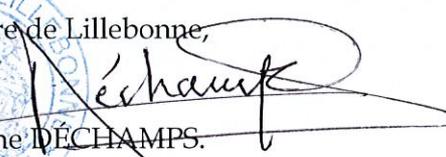
Sont inclus dans le coût : l'hébergement en pension complète, l'encadrement, les activités prévues au programme et le transport en autocar.

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de réservation, dans le cadre de ce séjour, avec l'organisme « Association Familiale du Grand Air » (AFGA).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Tarek HAMMAN.